



centre régional
auvergne-rhône-alpes
de l'information
géographique

Assemblée Générale - Séance en date du 13 mai 2019 Procès-verbal de réunion

Convoquée le 12 avril 2019, l'Assemblée Générale s'est réunie le 13 mai 2019 à 10h00 l'Hôtel de Région à Lyon et dans les locaux du CRAIG à Aubière. Elle s'est terminée à 11h45.

Présidente de séance : Juliette JARRY, Vice-Présidente du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Secrétaire de séance : Frédéric DENEUX, Directeur du CRAIG

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres du GIP : (Voix délibérative)

1. Juliette JARRY, Vice-Présidente du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
2. Jean-Yves FLOCHON, Conseiller départemental de l'Ain
3. Jérémie Lacroix, Vice-Président du Conseil départemental de la Loire
4. Jean-Paul VIGOUROUX, Conseiller départemental de la Haute-Loire
5. Addourakhmane DIALLO, Conseiller communautaire de l'Agglomération Montluçon Communauté
6. Jérôme LABONNE, Conseiller communautaire de l'Agglomération Moulins Communauté
7. Michel ROUSSEL, Vice-Président de l'Agglomération du Puy-en-Velay
8. David COSTON Vice-Président de l'Agglo Pays d'Issoire
9. Christian MELIS, Conseiller communautaire de l'Agglomération Riom Limagne et Volcans
10. Benoit GOURGAND, Directeur Interrégional de l'Institut national de l'information géographique et forestière

Étaient excusés et ayant donné pouvoir pour la séance :

11. Jean-Antoine MOINS, Vice-Président du Conseil départemental du Cantal
12. Dominique GIRON, Vice-Présidente du Conseil départemental du Puy-de-Dôme
13. Elisabeth CELARD, Conseillère départementale de l'Isère
14. Jean-Paul NICOLAS, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin Aurillac
15. Pierre BONNET, Conseiller communautaire de l'Agglomération Vichy Communauté
16. Guy RABUEL, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère
17. Christian CHITO, Vice-Président du Conseil départemental de l'Allier

Étaient excusés

18. Gaël PERDRIAU, Président de Saint-Etienne Métropole
19. René VINZIO, Vice-Président de l'Agglomération Clermont - Auvergne – Métropole
20. Fabrice LARUE, Vice-Président de l'Agglomération de Valence-Romans

Autres : (Voix consultative)

1. Magali LEROY, Agent comptable du CRAIG
2. Frédéric DENEUX, Directeur du CRAIG

Le quorum étant atteint l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Ordre du jour prévisionnel

1. Nouveaux membres du GIP – Répartition des droits statutaires.....	2
1. Présentation du rapport d'activités 2018.....	3
2. Présentation du compte financier 2018	3
3. RTGE : Partenariats - Outil de Signalement de modification de voirie - Ressources Humaines.....	4
3.1 Partenariats	4
3.1.1 Départements de l'Ain et de l'Isère	4
3.1.2 Cantal : Extension de la couverture du RTGE au département.....	5
3.1.3 Budget rectificatif : Ajustements des recettes / dépenses	6
3.2 Outil de Signalement de modification de voirie.....	7
3.3 Ressources Humaines	7
4. Présentation du site internet / Drive / Nouveau visualiseur de données géographiques pour geOrchestra.....	8
4.1 Présentation du site internet / Drive	8
4.2 Développement d'un nouveau visualiseur de données cartographiques	8
5. Proposition de budget rectificatif 2019.....	10
6. Organisation de la 1ère biennale de l'Information Géographique	10

1 Nouveaux membres du GIP – Répartition des droits statutaires

Depuis la dernière Assemblée générale, plusieurs collectivités ont décidé d'adhérer au GIP, à savoir :

- Saint-Etienne Métropole
- Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère
- Le Département de la Loire

En conséquence, conformément à l'article 7 de la nouvelle convention constitutive, les droits statutaires de chacun des membres du groupement sont recalculés et proposés à la validation des membres du GIP.

La répartition proposée à la validation des membres du GIP est la suivante :

Membres	Droits statutaires
Région Auvergne - Rhône - Alpes	35%
Dépt. 03	4%
Dépt. 15	4%
Dépt. 38	4%
Dépt. 01	4%
Dépt. 42	4%
Dépt. 43	4%
Dépt. 63	4%
Montluçon Communauté	2%
Moulins Communauté	2%
Vichy Communauté	3%
Clermont Auvergne Métropole	4%
Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	2%
Communauté d'Agglomération du Puy en Velay	3%
Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2%
Agglo Pays d'Issoire	2%
Valence Romans Agglo	4%
Saint-Etienne Métropole	4%
Communauté d'Agglomération Porte d'Isère	4%
IGN	4%
TOTAL Membres (hors Région)	65%
TOTAL Général	100%

Décision proposée

- Approuver la répartition des droits statutaires telle que présentée dans le présent rapport.

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

1. Présentation du rapport d'activités 2018

Les éléments marquants de l'année 2018 seront présentés en séance. Un exemplaire du rapport d'activités 2018 est annexé au présent rapport.

2. Présentation du compte financier 2018

Les tableaux relatifs au compte financier de l'année 2018 ainsi que le rapport de l'agent comptable sont annexés au présent rapport.

D'une manière générale, le budget du GIP en dépenses toutes sections confondues se monte à 1 775 778,78 euros dont 43% en fonctionnement (la norme étant généralement de 70%) et 57% en investissement. L'exercice est clôturé par un excédent de 4 551,77 euros inférieur aux prévisions, et génère un apport au fonds de roulement de 14 487,91 euros. La trésorerie se stabilise en fin d'exercice à 180 147,41 euros. Le mode de financement du GIP permet d'assumer une montée conséquente des charges d'investissement : 1 010 122 euros exécutés en 2018, 1 297 283 euros prévus au budget 2018 suite à la signature de partenariats avec les exploitants de réseaux sensibles (Enedis, SDE, ...).

Décision proposée

- D'approuver le compte-financier de l'exercice 2018 annexé du présent rapport

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

3. RTGE : Partenariats - Outil de Signalement de modification de voirie - Ressources Humaines

3.1 Partenariats

3.1.1 Départements de l'Ain et de l'Isère

Suite à la décision de la dernière Assemblée Générale, les conventions relatives à la couverture des départements de l'Ain et de l'Isère ont été signées.

Sur le **département de l'Ain**, les parties prenantes sont :

- Le CRAIG
- Le Syndicat Intercommunal d'énergie et de E-communication de l'Ain (SIEA)
- Enedis
- La Régie Services Energie (RSE)
- Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

Le SIEA assure le rôle d'autorité publique locale compétente. A ce titre il coordonne la maîtrise d'ouvrage du partenariat. Le CRAIG quant à lui assure la maîtrise d'œuvre du projet.

Le **périmètre géographique de la convention est le département de l'Ain**. La couverture du territoire par le référentiel très grande échelle s'effectuera de façon progressive (5 ans).

Le montant total de l'opération est estimé à : 830 000 €

1241 km² seront couverts en 2019 (Pays de Gex et Sud-Ouest de l'Ain). Le marché relatif à cette acquisition a été notifié à la Société SETIS, basée à Grenoble **pour un montant de 168 120 € TTC**.

La clé de répartition financière des marchés de primo-acquisitions et de mise à jour est la suivante :

SIEA	Enedis	CRAIG	RSE	RTE
53,16%	39,13%	5%	2.71%	Montant forfaitaire

Le CRAIG, via ses parts prises, diffusera les données au Conseil départemental de l'Ain et à la Région Auvergne Rhône Alpes.

Des frais de gestion sont alloués par les partenaires au CRAIG pour assurer les missions prévues dans le cadre de la convention. **Ces frais de gestion pour 2019 s'élèvent à : 17 600 €** (Hors participation CRAIG).

La convention est annexée au présent rapport.

Sur le **département de l'Isère**, le partenariat prend la forme d'un groupement de commande.

Les parties prenantes de la convention de groupement de commande sont :

- Le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI)

- Le CRAIG

Le SEDI assure le rôle d'autorité publique locale compétente. A ce titre, il coordonne la maîtrise d'ouvrage du partenariat. Le CRAIG quant à lui assure la maîtrise d'œuvre du projet.

Le **périmètre géographique de la convention est les territoires où le SEDI est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE) et sur les territoires des agglomérations membres du CRAIG (CAPI et Vienne Condrieu Agglomération)**. La couverture du territoire par le référentiel très grande échelle s'effectuera de façon progressive (5 ans).

Le montant total de l'opération est estimé à : 1 M€

1900 km² seront couverts en 2019 (dont la CAPI et Vienne Condrieu Agglomération). Le marché relatif à cette acquisition n'a pas encore été notifié au moment de la rédaction du présent rapport.

La clé de répartition financière des marchés de primo-acquisitions est la suivante :

SEDI	CRAIG	SEDI	CRAIG
Territoire de la CAPI et Vienne Condrieu Agglomération		Reste du territoire	
75%	25%	95%	5%

Le CRAIG, via ses parts prises, diffusera les données à la CAPI et à Vienne Condrieu Agglomération.

Des **frais de gestion sont alloués par les partenaires au CRAIG** pour assurer les missions prévues dans le cadre de la convention. **Ces frais de gestion pour 2019 s'élèvent à : 23 500 €** (Hors participation CRAIG).

La convention est annexée au présent rapport.

3.12 Cantal : Extension de la couverture du RTGE au département

Lors de la dernière Assemblée Générale, les membres du GIP ont adopté l'extension de la couverture du Référentiel Très Grande Echelle à la Communauté de Communes du Pays de Salers. Depuis cette date, **les partenaires de la convention** (Enedis et le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal, RTE) **ont exprimé la volonté de couvrir l'intégralité du Cantal à horizon 2021**.

Le montant total de l'opération pour le reste à couvrir est estimé à : 450 000 Euros TTC

643 km² seront couverts en 2019 correspondant au territoire de la Communauté de communes du Pays de Salers comme décidé lors de la dernière Assemblée Générale (580 km² qui n'ont pu être acquis en 2018 compte-tenu des conditions météorologiques défavorables). Le marché relatif à cette acquisition a été notifié à la Société AERODATA, basée à Marcq-en-Barœul (59) **pour un montant de 445 968 € TTC (140 880 € TTC pour le Pays de Salers)**. Le marché prévoit également la couverture de Clermont Auvergne Métropole, une zone sur le Nord du Puy de Dôme et une dernière zone sur la Haute-Loire représentant une superficie totale de 2650 km².

La clé de répartition financière des marchés de primo-acquisitions est la suivante :

SDE 15	Enedis	CRAIG
33%	42%	25%

Comme précisé lors de la dernière Assemblée Générale, le CRAIG, grâce à l'action du FEDER est en capacité sur le Cantal d'augmenter sa part à 25%. Il peut ainsi diffuser les données à l'ensemble des acteurs publics selon ses propres modalités (en dehors des exploitants de réseaux nationaux).

Des frais de gestion sont alloués par les partenaires au CRAIG pour assurer les missions prévues dans le cadre de la convention. Ces frais de gestion pour 2019 s'élèvent à : 40 000 Euros (Hors participation CRAIG).

L'avenant est annexé au présent rapport.

3.13 Budget rectificatif : Ajustements des recettes / dépenses

Les coûts d'acquisitions lors de la construction du Budget Primitif en dépenses et en recettes ont été sous-estimés. Il est proposé de réajuster ces coûts en fonction des montants réels constatés.

Dans le cadre des conventions, les partenaires du projet s'étant engagés à financer les acquisitions en fonction des coûts réels constatés, il est proposé de réajuster également le montant des recettes.

Tableau de synthèse des ajustements (liés au RTGE) proposés dans le cadre du Budget Rectificatif :

	Budget primitif	Budget rectificatif
	DEPENSES	
AIN	100 000,00 €	168 120,00 €
ALLIER	150 000,00 €	164 808,00 €
CANTAL	98 000,00 €	140 880,00 €
ISÈRE	340 000,00 €	340 000,00 €
PUY DE DÔME	131 500,00 €	151 212,00 €
HAUTE-LOIRE	138 000,00 €	153 876,00 €
TOTAL	957 500,00 €	1 118 896,00 €

	Budget primitif		Budget rectificatif	
	PRODUITS			
	Partenaires	CRAIG	Partenaires	CRAIG
AIN	100 000,00 €	0,00 €	159 715,00 €	8 405,00 €
ALLIER	150 000,00 €	0,00 €	164 808,00 €	0,00 €
CANTAL	73 000,00 €	25 000,00 €	105 660,00 €	35 220,00 €
ISÈRE	297 500,00 €	42 500,00 €	235 585,00 €	29 415,00 €
PUY DE DÔME	101 750,00 €	29 750,00 €	121 462,00 €	29 750,00 €
HAUTE-LOIRE	97 000,00 €	41 000,00 €	109 714,00 €	44 162,00 €
SOUS TOTAL	819 250,00 €	138 250,00 €	896 944,00 €	146 952,00 €
TOTAL	957 500,00 €		1 043 896,00 €	

Décisions proposées

- D'approuver les termes de l'avenant relatif à l'extension du Référentiel Très Grande Echelle au département du Cantal pour une opération évaluée à 450 000 € (sur 3 ans) ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant annexé au présent rapport.

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

3.2 Outil de Signalement de modification de voirie

Pour garantir la qualité et la fiabilité du fond de plan le CRAIG doit faire appel aux territoires / exploitants de réseaux pour remonter tous les changements qui ont été opérés sur la voirie afin d'identifier les secteurs du référentiel à mettre à jour. Pour répondre à cet enjeu, le CRAIG a demandé à l'IGN de créer un groupe d'utilisateurs dédié au Référentiel Très Grande Echelle au sein de son outil « espacecollaboratif.ign.fr ».

Pour la prise en main de l'outil, le CRAIG a réalisé des tutoriels consultables à l'adresse suivante : <https://frama.link/yHkcCESo>

Le CRAIG invite l'ensemble des membres du CRAIG à se créer un compte et à contribuer ainsi qu'à diffuser plus largement aux communes de leur périmètre l'existence de ce guichet et son utilité.

3.3 Ressources Humaines

Compte-tenu de la signature récente de deux nouveaux partenariats (Ain, Isère), le CRAIG propose la création d'un poste de Chef de projet (CDD de 3 ans) pour faire face à la montée en charge du RTGE sur Auvergne-Rhône-Alpes. Le poste sera intégralement financé par les frais de gestion perçus auprès des exploitants de réseaux signataires des différentes conventions.

Les recettes produites sur le RTGE

	2019	2020	2021
FRAIS DE GESTION DES PARTENAIRES	215 847,00 €	258 716,00 €	284 385,00 €
FRAIS DE GESTION PART CRAIG	60 157,00 €	60 157,00 €	60 157,00 €
MASSE SALARIALE (38%)	164 800,00 €	206 800,00 €	206 800,00 €
ETP	3,61 €	4,35 €	4,35 €
AUTRES CHARGES	63 251,00 €	64 000,00 €	64 000,00 €
RESULTAT	47 953,00 €	48 073,00 €	73 742,00 €

L'appel à candidatures pourrait être publié dès le mois de juin pour une prise de poste au 1^{er} septembre.

Le budget correspondant à ce nouveau poste a été inscrit au budget rectificatif pour un montant de 18 745 € (Charges comprises + Taxe sur salaire).

Décision proposée

- D'approuver l'ouverture et le recrutement d'un poste de Chef de Projet pour répondre à la montée en charge du Référentiel Très Grande Echelle notamment sur les départements de l'Ain et de l'Isère.

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

4. Présentation du site internet / Drive / Nouveau visualiseur de données géographiques pour geOrchestra

4.1 Présentation du site internet / Drive

Le site internet du CRAIG a été entièrement refondu afin de mettre en place une passerelle privilégiée encore plus performante avec ses membres et partenaires.

Nouveau sur le plan du graphisme, des fonctionnalités et de l'approche utilisateur, le nouveau site du CRAIG est désormais en ligne à l'adresse habituelle : <http://www.craig.fr>. Avec son ergonomie simplifiée, il est destiné à informer, faire participer et permettre un accès rapide aux différents services et données du CRAIG.

Le site permet d'accéder aux services suivants :

- Un catalogue de données permettant en quelques clics de connaître les jeux de données disponibles.
- Un GéoDrive, service de stockage et de partage de fichiers dans le cloud
- Un accès dématérialisé aux données (via des services web)
- Un service de consultation de la documentation cadastrale (Plan Cadastral informatisé et fichiers littéraux)
- ...

Ces outils permettront aux membres du CRAIG de mieux connaître le patrimoine de données géographiques disponible sur Auvergne-Rhône-Alpes et surtout d'en faciliter l'accès.

Ce vaste projet, engagé depuis plus d'un an a été entièrement conçu en interne et développé sur la base d'outils libres et normes en vigueur.

4.2 Développement d'un nouveau visualiseur de données cartographiques

Depuis plus de 10 ans, le CRAIG propose à ses ayants droit un service de consultation de données s'appuyant sur l'outil libre GeOrchestra.

L'objet de ce rapport est de préciser le contexte de cofinancement et l'organisation pour la réalisation de développements informatiques répondant aux besoins de la communauté geOrchestra pour la consultation de données géographiques au travers d'un module cartographique de visualisation.

Contexte

geOrchestra est une Infrastructure de Données Géographiques (IDG) créée en 2009 pour répondre aux exigences de la directive INSPIRE de libération des données en Europe. Elle est modulaire, évolutive, et les différentes briques qui la composent communiquent entre elles à travers des services web normés pour une montée en charge progressive, le tout dans un environnement assurant une authentification unique.

geOrchestra est entièrement basé sur des logiciels libres (open source). Les codes source et les documentations de tous ces modules sont librement accessibles sur internet.

Organisation

Les collectivités territoriales de Rennes Métropole, le Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG), la Région Grand Est, la Région Hauts-de France et l'Agglomération du Puy-en-Velay, tout comme d'autres acteurs nationaux de l'information géographique, ont retenu geOrchestra comme socle technique pour leur plate-forme de diffusion

web des données géographiques, s'inscrivant de fait dans une démarche collaborative autour du projet geOrchestra. geOrchestra réunit donc des organismes publics de premier plan au niveau national quant à leur expertise dans la mise en œuvre de la directive INSPIRE (directive 2007/2/EC).

Perspectives

A l'occasion des rencontres annuelles geOrchestra, plusieurs utilisateurs se sont exprimés sur la nécessité de disposer d'un nouveau visualiseur qui serait évolutif, modulaire, personnalisable et développé avec des technologies récentes permettant de répondre à toute une gamme de besoins actuels et émergents. La mise à disposition du visualiseur aura aussi pour objectif de renforcer la ré-utilisation des services de données produits par des IDG compatibles INSPIRE dont geOrchestra.

Gouvernance et cofinancement

L'agglomération de Rennes Métropole est désignée comme « chef de file ». A ce titre, elle assurera la coordination administrative nécessaire à la réalisation des développements et au suivi des travaux. Un comité de pilotage est mis en place pour piloter et valider les phases du projet. Un comité technique rassemble les représentants partenaires de l'opération, et plus largement de la communauté geOrchestra.

La répartition financière prévisionnelle est établie comme suit :

Échéancier	Contribution en € (nets de taxes)				
Partenaires	2019	2020	2021	2022	Total
Rennes Métropole	30 000	30 000			60 000
CRAIG	15 000	15 000	-	-	30 000
Région Grand Est	15 000	15 000	-	-	30 000
Région Hauts-de-France	15 000	15 000	-	-	30 000
Le Puy en Velay agglo	15 000	15 000	-	-	30 000
Total	90 000	90 000	0	0	180 000

L'organisation, la gouvernance et le cofinancement sont consignés dans une convention entre les différentes parties prenantes.

15000 € correspondant au 1^{er} acompte (2019) ont été inscrits au Budget Rectificatif.

La convention est annexée au présent rapport.

Décisions proposées

- D'approuver les termes de la convention de cofinancement pour le développement d'un visualiseur cartographique, le CRAIG accordant une contribution au maître d'ouvrage (Rennes Métropole), pour une opération évaluée à 180 000 € maximum ;
- D'autoriser le Président à signer la convention et à verser sa contribution à Rennes Métropole à hauteur de 30 000 € (~16,66 %) selon les modalités prévues.

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

5. Proposition de budget rectificatif 2019

Voir tableau en annexe du présent rapport.

Décision proposée

- D'approuver le budget rectificatif 2019 tel qu'il est présenté en annexe du présent rapport.

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

6. Organisation de la 1ère biennale de l'Information Géographique

Le CRAIG, en partenariat avec l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'IGN et la RGD 73/74, lance la 1ère Biennale de l'Information Géographique en Auvergne-Rhône-Alpes. Ce rendez-vous a pour ambition de permettre aux territoires de se rencontrer pour échanger et progresser collectivement dans le domaine de l'information géographique. La 1ère édition devrait avoir lieu mi-septembre à Lyon.

Les membres du comité technique peuvent faire part au CRAIG des sujets qu'ils souhaiteraient voir abordés au cours de cette manifestation.

Pour le Président du CRAIG



Juliette JARRY
Vice-Présidente du Conseil régional
Auvergne-Rhône-Alpes

Le secrétaire de séance



Frédéric DENEUX
Directeur du GIP